

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Personnel communal – Créations
 de postes modifiant le tableau des
 emplois.

Le 27 juin 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Urnus, Frérot, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillot, Mme Oziol, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Barnier à M. About, Mme Basnard à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à Mme Baas

SECRETARE : M. Humeau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190627-DEL2019062714-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2019
 Affichage : 05/07/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Service éducation scolaire :

Un agent du service scolaire à temps complet relevant actuellement du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe exerce des fonctions d'animation auprès des enfants 3/11 ans. Par conséquent, afin de permettre une intégration légitime de cet agent dans le cadre d'emplois d'adjoint d'animation, il convient de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet conformément à la réglementation statutaire.

Cette création n'engendrera pas de suppression de son emploi d'origine d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe dans la mesure où un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, du même service, possédant un CAP petite enfance se verra nommer sur ce grade par intégration directe au vu des missions occupées et conformément à cette même réglementation statutaire. Par ailleurs, le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupé par ce second agent intégré fera l'objet d'une suppression après avis du Comité Technique.

Service social :

Compte tenu du fonctionnement du Centre Social Municipal «Les Noël's» nécessitant le recrutement d'un animateur 16-25 ans chargé de l'accompagnement et du suivi des jeunes, de la conduite de projet, de l'animation d'ateliers et de la prévention en matière de difficultés et d'événements conflictuels, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet et un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe afin d'élargir les possibilités de recrutement. Un des 2 postes sera supprimé, après avis du Comité Technique, en fonction du grade de l'agent recruté.

Il est précisé, qu'à défaut de recrutement d'agents titulaires, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sous réserve que les conditions statutaires soient remplies.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, du logement et des fêtes et cérémonies en date du 20 juin 2019,

SUR le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet ouvert aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emploi	Ancienne situation	Nouvelle situation
<u>Animation</u>	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	5	6
	Adjoint d'animation à temps complet	17	18
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	2

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAIANO